Arts Plastiques

L'évolution des modalités de passation des épreuves d'Arts plastiques du CRPE offrait, cette année, un cadre d'évaluation quelque peu différent de celui jusqu'à lors mis en œuvre. S'il modifiait largement la forme de l'exercice, il déplaçait aussi sensiblement l'esprit de cet oral par une considération appuyée des savoirs spécifiques attachés à la discipline (capacité à opérer des choix, à utiliser des documents, à convoquer des références, à construire du sens, à se projeter dans un registre pédagogique). Il réformait aussi notablement la grille d'évaluation. C'est cette dernière qui fonde le plan du présent rapport.

Il permettait, et c'est agréable de le souligner, de proposer sous cette forme originale de « dossier documentaire » un très beau sujet, riche sur le plan plastique et particulièrement porteur en terme de réinvestissements…

a1) – Pertinence de l'analyse des images ou des documents retenus dans le dossier fourni et capacité à exploiter ces éléments dans la réalisation.
a2) – Qualités techniques et expressives de la production du candidat.

Cette partie de l'épreuve consiste en un entretien (et non un exposé ou un monologue) durant lequel le candidat doit montrer sa capacité à analyser une image dans ses aspects sémantiques et plastiques et à rendre compte des caractéristiques retenues pour construire sa production. L'utilisation du vocabulaire spécifique aux arts plastiques est attendue.

Analyse plastique

Le candidat doit éviter de se présenter à l'entretien avec un discours préparé ; le jury a en effet constaté à plusieurs reprises une identité de propos chez plusieurs candidats et le recours, par exemple, aux même références artistiques, souvent rapprochées des documents fournis et de la production sans grande pertinence d'ailleurs. Aux questions posées, la connaissance de la démarche des artistes cités s'est avérée très succincte, incertaine ou même, le plus souvent, erronée. C'est pourtant évident, le candidat doit faire usage de références culturelles précises, judicieuses et bien comprises, même si elles sont peu nombreuses…

L'analyse ne peut pas être une description redondante ou interprétative des documents et de la production. Cette année encore, quelques candidats ont confondu l'analyse plastique avec un discours littéraire trop souvent bavard et non fondé. Ainsi une dérive « pseudo symbolique » (rapport du jury 2002) témoigne parfois d'une méconnaissance réelle de la part de certains candidats d'une méthode d'analyse, du

champ lexical dédié aux arts plastiques comme des réalités expressives ou historiques des mouvements artistiques. Ou bien, elle reflète une image appauvrie des arts plastiques, parfois servie, à savoir un espace d'absolue liberté, dénué de questionnement, de méthode, où « chacun peut explorer, s'exprimer » gratuitement, sans véritable enjeu de sens ou d'intérêt pédagogique…

Les candidats ayant réfléchi sur les rôles et les buts de cette discipline à l'école parviennent mieux que les autres à dégager une problématique ou un questionnement. Rapidement, ils sont capables d'extraire quelques éléments plastiques et de les exploiter de façon efficace dans leur production, à travers un discours structuré et argumenté.
De manière regrettable pourtant, nombreux sont les candidats qui se bornent à décortiquer dans le détail chaque document et à produire plastiquement une forme de catalogue, bien peu raisonné.

Le jury est attentif, bien sûr, à la façon de présenter son travail et de s'exprimer sur celui-ci : travail de communication et d'intelligence qui reflète les potentialités du candidat en rapport avec son ambition professionnelle.
Il s'avère, dans cette observation, que le vocabulaire employé est parfois impropre (« lignes tombantes » au lieu de « lignes obliques », par exemple), confus ou pauvre. Or, qu'il s'agisse d'analyse d'image (photographique, picturale,…), de sculpture, d'installation, une utilisation appropriée, même quantitativement limitée, d'une terminologie technique particulière au champ considéré, reste indispensable.

Le candidat doit pouvoir faire part de connaissances, même limitées, en arts plastiques, faire preuve de curiosité et d'intérêt et éviter tout jugement personnel intempestif et convenu. « Pour moi, ce n'est pas de l'art, c'est commercial » ne sert pas l'analyse du document, qui doit être prise, d'abord, comme support de questionnement.

Qualités techniques et expressives de la production du candidat

Le jury a constaté les progrès qualitatifs des productions plastiques par rapport aux années précédentes, ainsi que leur hétérogénéité. Mais le sujet qui réunissait des documents convergents a donné lieu à un bon nombre de réalisations similaires.
Les candidats ont manifesté de la difficulté à prendre un parti affirmé, optant généralement pour une exploitation plastique de l'ordre de la citation littérale des documents, excluant l'aventure, la prise de risque : une sorte de répertoire donc, au mieux ordonné, des éléments plastiques relevés dans le dossier documentaire.

b1) – Les capacités du candidat à rendre compte des aspects formels de sa réalisation plastique (organisation des lignes, formes, couleurs, matières sur un support et un format donnés.

b2) - La capacité du candidat à rendre compte de ses intentions et à justifier ses choix plastiques.

En règle générale, à quelques exceptions près, on peut constater un manque de rigueur dans l'emploi du vocabulaire spécifique, induisant ainsi parfois des pistes inadéquates.

Par contre, certains candidats témoignent de réelles connaissances. La majorité a néanmoins eu recours à la symbolique pour rendre compte autant des aspects formels de chaque réalisation individuelle que de leurs intentions créatrices. Les productions et leurs commentaires ont été en effet essentiellement narratifs. Cela traduirait-il une conception très réductrice de l'œuvre ?

Cette fragilité de l'analyse des productions personnelles va de pair avec le manque de profondeur de l'étude des œuvres de référence. Certes, pour une partie des candidats, chaque artiste (et son œuvre !) était situé, même superficiellement, dans une époque, un courant, une démarche… Mais la plupart n'a guère pris le temps, entre la pratique et l'oral, de compléter éventuellement ses connaissances, se pénalisant eux-mêmes quant à la clarté de leurs intentions ou de leurs choix plastiques ; les liens dégagés étaient parfois très minces et, même lorsqu'ils étaient justifiables, les candidats ne parvenaient souvent pas à expliciter clairement leur démarche plastique.

De nombreux candidats n'assumaient pas leurs propos ou n'étaient pas sûrs de leurs intentions, voire de l'interprétation de leur production. D'autres, enfin, en nombre restreint, ne semblaient avoir opté pour cette épreuve autrement que par défaut, mettant en évidence une méconnaissance ou une mauvaise appréciation de ce qui peut être requis auprès d'un candidat lors d'une prestation orale.

c1) - La culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire;
c2) - La connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

Les nouvelles modalités de l'épreuve demandaient cette année au candidat de présenter, dans la dernière partie de l'entretien avec le jury, une proposition d'enseignement en Cycle 1, 2 ou 3.

Ces propositions pédagogiques doivent être élaborées en rapport direct avec les documents fournis pour la première partie de l'épreuve (la réalisation pratique). Elles doivent être le fruit de l'analyse de ces documents et donc de la production plastique

réalisée, ainsi que témoigner de l'appropriation de telle ou telle notion plastique bien repérée.
De trop nombreux candidats ont semblé, cette année, peu informés de cette partie pédagogique et de ses modalités. Pourtant celle-ci se devait d'être soigneusement préparée.

Là, le candidat doit être capable de réinvestir ses connaissances plastiques et sa culture artistique dans des situations pédagogiques comportant :

- une présentation claire des objectifs ;
- le choix d'un niveau de classe bien adapté ;
- la mise en place du dispositif et l'organisation des séances ;
- un ancrage culturel et des références dans le champ des arts plastiques.

Les principales difficultés rencontrées par les candidats concernent :

- la définition claire des objectifs et des notions plastiques que l'on se propose de faire acquérir aux enfants;
- la présentation de pistes pédagogiques, trop souvent réduites à de simples suggestions d'expérimentations, vagues et sans finalité;
- la connaissance des ressources offertes par les institutions culturelles des villes et des régions qui est trop souvent restée faible;
- la référence aux musées, aux lieux culturels et associatifs, souvent négligée (Est-il concevable qu'un candidat à ce concours, et plus encore à cette option, ne soit jamais entré dans un musée?).

Une bonne connaissance des programmes d'arts visuels en maternelle et dans le primaire est indispensable. Bien que beaucoup de candidats aient, cette année, répondu à cette attente, la prise en compte des ressources pédagogiques (CRDP, CNDP …) a été parfois oubliée.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su témoigner d'un réel engagement dans la discipline, par leur enthousiasme, leur curiosité, leur intérêt personnel pour tel ou tel domaine des arts plastiques, par une fréquentation réelle et vécue des lieux culturels, la connaissance des publications, etc. C'est alors que l'on a pu déceler une réelle compétence, une aptitude à enseigner, dans leur spécificité, les Arts Plastiques en maternelle et en primaire.

Deux candidats, toutefois, se présentaient au second concours interne lors de cette session du 26 juin et relevaient de l'ancienne formule d'évaluation, à savoir :

Pour la partie « expression plastique » :
Compréhension du sujet : 4pts
Cohérence entre production et commentaire : 4pts
Evaluation de la culture artistique :4pts

Pour la partie pédagogique à partir d'un sujet tiré au sort suivi d'une préparation de 20 minutes

Capacité à réagir au sujet : 2pts

Capacité à analyser et exploiter : 2pts

Prolongements pédagogiques : 4pts

Le constat est le suivant :

Si les deux candidats évalués possèdent déjà une expérience pédagogique, ils sont apparus totalement ignorants du domaine particulier des Arts plastiques.

Il paraît évident que ces personnes ont sous-estimé la spécificité de l'épreuve et se sont présentées sans préparation et surtout sans culture artistique personnelle.

En outre ces carences ne leur ont pas permis de mettre en place un dispositif pédagogique dans le champ des Arts plastiques, leurs interventions se limitant seulement à la restitution disciplinée du plan d'une séquence sans grand lien avec la proposition.

Faut-il enfin, une fois de plus, énoncer l'évidence et rappeler que le choix (ici volontaire) de l'épreuve, dans ce concours comme dans tous les autres, implique la connaissance du texte de référence, publié au B.O ., qui fixe tant les modalités pratiques de la passation que détermine la grille même d'évaluation appliquée à la prestation du candidat ?

Si la faiblesse globale des candidats peut stigmatiser, sur le domaine considéré, un déficit patent de l'Institution en matière de formation, il faut mettre en relief ces quelques prestations brillantes qui, privilégiées en matière de notation, permettent d'augurer, et de la réussite au concours, et d'un engagement ultérieur généreux et pertinent dans l'action professorale.

Rédacteurs : Claudine COP, Pierre MONTEIL, Henri THIEL, Pascale TIEVANT, Professeurs et Conseiller Pédagogique en Arts plastiques et Jean-Yves FUVEL, IA-IPR d'Arts plastiques.